



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Bureau Planification et Gestion des Crises

Affaire suivie par : C. Leblanc

Téléphone : 04 66 36 40 57

Courriel : christelle.leblanc@gard.gouv.fr

NÎMES, le 04/11/2020

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 30 octobre 2020, reçu en Préfecture le 02 novembre 2020, vous appelez mon attention sur la situation, dans le contexte sanitaire actuel, de la filière oléicole et plus particulièrement sur celle des producteurs non déclarés comme agriculteurs ainsi que celle des particuliers souhaitant d'une part se déplacer dans leurs oliveraies afin de récolter leurs olives et d'autre part, apporter leurs récoltes dans les moulins.

Je vous informe que j'apporte une réponse favorable à votre demande et autorise le déplacement des particuliers et producteurs non agriculteurs à la fois vers leurs oliveraies ainsi que vers les moulins destinés à accueillir leur récolte.

Les personnes concernées devront néanmoins se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle ils choisiront le motif « *déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans les établissements dont les activités demeurent autorisés...* ».

Je vous précise que les forces de l'ordre ont été sensibilisées à cette problématique afin de faire preuve d'indulgence.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet

Julia SUC

Monsieur le Président de l'Association France Olives
Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence